



Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 21 mai 2017

Anke Tresch, Florence Lebert, Laura Scaperrotta et Lukas Lauener
en collaboration avec Thomas Milic, Georg Lutz et Oliver Lipps

Lausanne, Aarau et Lucerne; juillet 2017

FORS 
explore.understand.share.

zde |
Zentrum für
Demokratie
Aarau

LINK
INSTITUT

Les enquêtes VOTO examinent le comportement aux urnes lors de votations fédérales. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. La collecte des données et leur analyse relèvent d'un projet communautaire mené par le centre de recherche FORs à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut LINK à Lucerne. La transparence est un élément central dans les enquêtes scientifiques. C'est pourquoi les rapports VOTO sont mis à disposition en allemand, français et italien sur le site : www.voto.swiss. Le questionnaire, ainsi que les données brutes sont également en libre accès, à des fins scientifiques, sur le portail d'archives de FORs forsbase.unil.ch.

Direction du projet VOTO

Prof. Dr. Georg Lutz, Direktor FORs (georg.lutz@fors.unil.ch)
Prof. Dr. Daniel Kübler, Direktor ZDA (daniel.kuebler@zda.uzh.ch)
Prof. Dr. Anke Tresch, FORs (ankedaniela.tresch@fors.unil.ch)
Dr. Thomas Milic, ZDA (thomas.milic@zda.uzh.ch)
PD Dr. Oliver Lipps, FORs (oliver.lipps@fors.unil.ch)
Dr. Florence Lebert, FORs (florence.lebert@fors.unil.ch)
Laura Scaperrotta, FORs (laura.scaperrotta@fors.unil.ch)
Lukas Lauener, FORs (lukas.lauener@fors.unil.ch)
Urs Aellig, LINK (urs.aellig@link.ch)
Matthias Winzer, LINK (matthias.winzer@link.ch)
Daniela Schempp, LINK (daniela.schempp@link.ch)

Auteurs de la présente enquête

Anke Tresch, Florence Lebert, Laura Scaperrotta et Lukas Lauener, FORs
en collaboration avec Thomas Milic, ZDA, Georg Lutz et Oliver Lipps, FORs

Contact

VOTO, c/o FORs, Géopolis, 1015 Lausanne
Tel. 021 692 37 30
www.voto.swiss
info@voto.swiss

Traduction

Francesco Papini (I), Laura Scaperrotta (F)

Citation du présent rapport

Anke Tresch, Florence Lebert, Laura Scaperrotta et Lukas Lauener (2017). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 21 mai 2017*. FORs, ZDA, LINK: Lausanne/Aarau/Lucerne.

Table des matières

1. Les principaux résultats	4
2. La participation.....	6
3. La formation de l'opinion	9
<i>La situation initiale.....</i>	<i>9</i>
<i>L'importance de l'objet</i>	<i>9</i>
<i>Les difficultés de compréhension et le moment de la décision</i>	<i>10</i>
<i>L'information.....</i>	<i>12</i>
<i>La recherche d'information</i>	<i>12</i>
4. La décision de vote	14
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>14</i>
<i>Les motivations</i>	<i>17</i>
<i>L'impact des arguments de vote</i>	<i>20</i>
Annexe.....	22
<i>La collecte des données.....</i>	<i>22</i>
<i>La représentativité de l'échantillon.....</i>	<i>23</i>
<i>La pondération.....</i>	<i>23</i>
<i>L'inférence.....</i>	<i>23</i>
<i>Les tableaux</i>	<i>24</i>

1. Les principaux résultats

Loi sur l'énergie : Oui à la sortie du nucléaire et à la protection de l'environnement

L'acceptation de la loi sur l'énergie peut être interprétée comme un oui à la sortie du nucléaire et à la protection de l'environnement. Parmi les partisans, c'est le rejet de l'énergie nucléaire et les motivations écologiques qui ont déterminé le vote. Du côté des opposants, les coûts et les craintes en matière d'approvisionnement énergétique étaient les principaux motifs du non. Ces derniers n'ont cependant pas eu un grand impact du côté des partisans. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative à la votation du 21 mai 2017 menée auprès de 1518 votantes et votants. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par l'institut national de recherche en sciences sociales (FORS), le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut de sondage LINK.

Les doutes à l'égard du nucléaire et le souci de préservation de l'environnement ont entraîné l'acceptation de la loi sur l'énergie le 21 mai 2017. Depuis l'accident nucléaire à Fukushima au Japon, l'énergie nucléaire est largement désapprouvée en Suisse : environ trois quarts des votantes et votants se sont prononcés en faveur d'une Suisse sans énergie nucléaire. Alors que le calendrier fixé par l'initiative populaire « Sortir du nucléaire » a été la principale raison de son échec en votation populaire en novembre 2016, 78 pour cent des votantes et votants se sont déclarées convaincues de la faisabilité de la sortie du nucléaire d'ici 2050, dans le délai visé par la loi sur l'énergie. Ces personnes ont accepté la loi à la majorité des deux tiers.

38 pour cent des personnes ayant voté *oui* ont cité leur volonté de sortir du nucléaire et les divers doutes à l'égard de l'énergie atomique (p.ex. préoccupations en matière de sécurité, déchets nucléaires) comme principaux motifs de leur approbation de la loi sur l'énergie. Pour un autre tiers des partisans, les considérations écologiques ont été déterminantes, parmi elles la promotion des énergies renouvelables. Concernant les adversaires, la peur de coûts supplémentaires et les difficultés d'approvisionnement ont été les principaux motifs. Les conséquences sur l'emploi et pour l'économie ont été secondaires pour les votantes et votants, bien que ces aspects aient été mis en avant par les deux camps durant la campagne.

De manière générale, les votantes et votants ont accordé une grande importance à la loi sur l'énergie. Cette importance a été la plus élevée dans les rangs de la gauche et des Verts, qui ont aussi éprouvé moins de difficultés à se forger une opinion. En revanche, les sympathisantes et sympathisants de la droite ont accordé une moins grande importance au scrutin. Les personnes proches de l'UDC qui lui ont non seulement prêté la moindre importance, ont également été moins nombreuses à se rendre aux urnes. La gauche et les Verts ont largement plébiscité la loi sur l'énergie, alors que les personnes proches de l'UDC l'ont clairement rejetée. Du côté du PLR, les sympathisantes et sympathisants ont été divisés en deux camps de même taille. Avec un taux d'acceptation de 63 pour cent, les personnes se sentant proches du PDC, ainsi que celles ne se sentant proches d'aucun parti se sont exprimées clairement en faveur de la loi sur l'énergie.

Objet soumis au vote

Lors de la votation du 21 mai 2017, le peuple suisse s'est prononcé sur la révision de la loi sur l'énergie. Ce premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 a été accepté à 58.2% de oui.

Enquêtes VOTO

Les enquêtes VOTO sont un projet commun de l'institut de recherche FORS, du Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et de l'institut de sondage LINK. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. Depuis l'automne 2016, les enquêtes VOTO remplacent les sondages VOX, toujours sur mandat de la Confédération.

Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de 1'518 votantes et votants entre le 23 mai et le 7 juin 2017. 769 entretiens ont été réalisés en Suisse alémanique, 425 en Suisse romande et 324 au Tessin. Toutes les personnes interrogées ont été sélectionnées de manière aléatoire dans le registre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique. L'enquête a duré en moyenne 19,6 minutes.

La formulation des questions, les enquêtes ainsi que l'analyse des données relèvent de la responsabilité exclusive de VOTO et reposent sur des critères purement scientifiques. Les sondages présentent une marge d'erreur qui varie en fonction du nombre de personnes interrogées ainsi que de leur répartition. La marge d'erreur est indiquée pour chaque valeur.

2. La participation

Le 21 mai 2017, le peuple suisse a accepté la révision de la loi sur l'énergie (LEne). Avec un taux de 42.9 pour cent, la participation à cette votation populaire est restée légèrement inférieure à la moyenne de ces dernières années, qui s'élève à 46.5 pour cent entre 2011 et 2016¹.

De manière générale, le profil socio-démographique de l'électorat ayant davantage pris part à cette votation est à l'image des précédentes : personne d'un âge avancé, de formation supérieure et ayant un haut revenu. Le tableau 2-1 nous offre un aperçu global de cette augmentation progressive de la participation en fonction de ces trois critères.

Tableau 2-1: Participation en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants)

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/ marge d'erreur
Total	43	1518	
Age			V = 0.2***
18 à 29 ans	29	180	+/-6.6
30 à 39 ans	35	131	+/-8.2
40 à 49 ans	37	239	+/-6.1
50 à 59 ans	44	306	+/-5.6
60 à 69 ans	52	295	+/-5.7
70 ans et plus	58	367	+/-5.0
Revenu équivalent			V = 0.16***
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3250)	30	336	+/-4.9
2 ^{ème} quartile (CHF 3251 – 4750)	41	340	+/-5.2
3 ^{ème} quartile (CHF 4751 – 6720)	52	327	+/-5.4
4 ^{ème} quartile (> CHF 6720)	53	283	+/-5.8
Niveau de formation (diplôme)			V = 0.15***
Sans formation post-obligatoire	30	198	+/-6.4
Formation professionnelle de base/apprentissage	37	590	+/-3.9
Maturité/formation professionnelle supérieure	47	329	+/-5.4
Haute école spécialisée/université/EPF	55	396	+/-4.9

Les valeurs indiquées correspondent au nombre non pondéré de personnes interrogées (n) par groupe de critères pour lequel la marge d'erreur a été calculée. Le test du khi-carré de Pearson a été utilisé pour vérifier le caractère significatif du rapport entre deux variables (la plupart du temps) catégorielles. Le symbole *** indique une probabilité d'erreur inférieure à un pour mille ($Pr < ,001$), ** une probabilité d'erreur inférieure à un pour cent ($Pr < ,01$) et * une probabilité d'erreur inférieure à cinq pour cent ($Pr < ,05$). Le V de Cramer, une mesure d'association calculée à partir du khi-carré, permet d'établir le degré de corrélation entre deux variables. Le V de Cramer se situe entre 0 (aucune corrélation) et 1 (corrélation parfaite).

Outre les critères socio-démographiques habituels, l'intérêt pour la politique et les convictions politiques ont également influencé la participation au scrutin. Dès lors, 74 pour cent des personnes interrogées ayant indiqué être très intéressées par la politique ont voté. Parmi celles et ceux qui n'ont manifesté aucun intérêt pour la politique, ils sont en revanche 93 pour cent à s'être abstenus.

¹ Evolution de la participation aux votations populaires fédérales, OFS/Statistique des votations, 27.11.2016, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations.html#1064269183>.

La loi sur l'énergie n'est pas parvenue à attirer massivement les électrices et électeurs habituellement peu enclins à voter ou celles et ceux qui votent de manière sélective. Cela se reflète notamment à travers la question relative à la fréquence de participation aux votations fédérales. En effet, seulement trois pour cent des personnes interrogées ayant indiqué se rendre rarement ou jamais aux urnes (entre 0 et 3 fois sur 10) ont également voté le 21 mai 2017. Cette proportion s'élève à 18 pour cent chez les personnes qui participent à environ la moitié des scrutins (entre 4 et 6 fois sur 10) et à 64 pour cent chez celles et ceux qui participent souvent ou toujours (entre 7 et 10 fois sur 10).

La sympathie partisane a également influencé la participation au scrutin. Comme cela avait déjà été le cas pour l'initiative « Sortir du nucléaire »², ce sont les sympathisantes et sympathisants de l'UDC qui ont enregistré le plus faible taux de participation (38%) avec les sans partis (29%). À l'origine du référendum contre la loi sur l'énergie, l'UDC a pourtant peiné à mobiliser ses membres. Il semblerait également que du côté du PDC, la mobilisation n'ait pas été aussi forte que ce que l'on pouvait s'y attendre, notamment en raison de l'engagement de la Conseillère fédérale chrétienne-démocrate Doris Leuthard, cheffe du département compétent pour la révision de la loi sur l'énergie. Avec un taux de 43 pour cent, les sympathisantes et sympathisants du PDC ont « seulement » atteint une valeur moyenne de participation. Les adhérents des partis ayant voté en nombre sont celles et ceux du PS (58%), du PVL (52%), du PLR (50%) et des Verts (49%).

Tableau 2-2: Participation en fonction des critères politiques (en % des votants)

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/ marge d'erreur
Total	43	1518	
Intérêt politique			V = 0.36***
Très intéressé-e	74	301	+/-5.0
Plutôt intéressé-e	47	799	+/-3.5
Plutôt pas intéressé-e	25	322	+/-4.7
Pas du tout intéressé-e	7	94	+/-5.2
Sympathie politique			V = 0.16***
PLR	50	253	+/-6.2
PDC	43	137	+/-8.3
PS	58	281	+/-5.8
UDC	38	227	+/-6.3
PVL	52	62	+/-12.4
Les Verts	49	106	+/-9.5
Autre parti	45	84	+/-10.6
Aucun parti	29	327	+/-4.9

Pour cette votation, les abstentionnistes ont représenté 57 pour cent de la population suisse ayant le droit de vote. Les deux motifs d'abstention les plus fréquemment cités dans cette enquête ont été l'oubli et l'empêchement. 39 pour cent des personnes ne s'étant pas rendues aux urnes ont affirmé avoir eu un empêchement. 32 pour cent ont expliqué avoir oublié de voter. Toutefois, il se pourrait que ce pourcentage soit plus élevé en réalité si l'on considère que les personnes ont tendance à donner une raison d'abstention qui réponde à certaines attentes sociales. Un quart des personnes sondées ont en re-

² Pour l'initiative « Sortir du nucléaire », la participation des sympathisantes et sympathisants de l'UDC était de 39 pour cent, alors que celle des sympathisantes et sympathisants des autres partis était en moyenne de 54.5 pour cent.

vanche indiqué que l'objet de la votation était trop compliqué. En outre, 24 pour cent ne sont pas parvenus à se décider et finalement 19 pour cent ont avoué un désintérêt pour l'objet de la votation ou trouvé que l'issue de la votation leur était clair dès le départ.

Tableau 2-3: Raisons de la non-participation au scrutin (en % des abstentionnistes)

Raisons de la non-participation	Part (%)
Empêchement (vacances, maladie, etc.)	39
Oubli d'aller voter	32
Le résultat ne dépend pas de ma seule voix	27
Objet de la votation trop compliqué	25
Indécision	24
Les votations ne peuvent rien changer de toute façon	23
Désintérêt pour l'objet de la votation	19
Le résultat de la votation était clair	19

Le nombre d'abstentionnistes est de 487. Les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre total de réponses matérielles données (hors « ne sait pas » et « aucune indication »). Plusieurs réponses étaient possibles.

3. La formation de l'opinion

La situation initiale

Le 21 mai 2017 le peuple suisse s'est prononcé sur la révision de la loi sur l'énergie. Il s'agissait en l'occurrence du premier paquet de mesures pour la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050.

Suite à l'accident nucléaire de Fukushima en 2011, le Conseil fédéral ainsi que le Parlement ont décidé de sortir progressivement du nucléaire. Les centrales nucléaires existantes continueront d'être exploitées aussi longtemps qu'elles seront jugées sûres, cependant il sera interdit d'en construire de nouvelles. La loi sur l'énergie a comme objectif de préparer la Suisse au tournant énergétique. Les mesures prévues visent à réduire la consommation d'énergie, améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables indigènes (hydraulique, solaire, éolienne, géothermique, biomasse). Ces mesures visent à réduire la dépendance de la Suisse à l'égard des importations d'uranium et de combustibles fossiles en provenance de l'étranger et à augmenter la création de nouveaux emplois.

Un comité référendaire, dirigé par l'UDC, a lancé un référendum contre la loi sur l'énergie. Les opposantes et opposants de cette loi craignaient notamment que le prix de l'énergie n'augmente massivement, que la sécurité de l'approvisionnement ne puisse plus être garantie, ce qui rendrait la Suisse plus dépendante des importations d'électricité en provenance de l'étranger et mettrait en danger sa prospérité.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont recommandé au peuple suisse d'accepter la loi sur l'énergie. Ils ont notamment été soutenus par les Verts, le PS, les Vert'libéraux, le PDC et une partie des membres du PLR, ainsi que par diverses associations et organisations (p.ex. l'Union suisse des arts et des métiers, l'Association des entreprises électriques suisses, le WWF ou encore l'Union syndicale suisse). La Fédération des entreprises suisses économiques a renoncé à un mot d'ordre concernant la loi sur l'énergie.

Le peuple suisse a accepté la loi sur l'énergie à 58.2 pour cent de oui. La part du oui a été particulièrement élevée dans les cantons romands : Vaud (73.5%), Genève (72.5%) et Neuchâtel (69.6%). En revanche, l'acceptation la plus faible a été enregistrée dans les cantons de Glaris (43.7%), Schwyz (44.2%), Argovie (48.2%) et Obwald (49.8%).

L'importance de l'objet

Les personnes sondées ont été priées de situer, sur une échelle de 0 (« aucune importance ») à 10 (« très grande importance »), l'importance que l'objet soumis au vote représentait pour elles personnellement. La loi sur l'énergie a recueilli une moyenne de 7.6 points. Ainsi, l'on peut considérer cet objet comme relativement important, si l'on se base sur la moyenne de 6.8 points calculée en intégrant tous les objets de votation depuis septembre 2016. En outre, les personnes interrogées ont attribué une importance plus ou moins égale à la révision de la loi sur l'énergie qu'à l'initiative sur la sortie du nucléaire de novembre 2016, qui a enregistré une moyenne de 7.4 points.

Les femmes ont accordé une importance légèrement plus élevée à la loi sur l'énergie que les hommes (7.8 contre 7.4 points). Ces chiffres sont également plus élevés chez les votantes et votants en Suisse romande (7.9) et au Tessin (8.0) (contre 7.5 en Suisse alémanique). Concernant les différents groupes d'âge et de formation, aucune différence n'a été observée quant à l'importance personnelle de l'objet soumis au vote.

Comme on pouvait s'y attendre, les affinités politiques des électrices et électeurs ont joué un rôle dans l'importance accordée à l'objet. Les valeurs les plus élevées ont été enregistrées chez les sympathisantes et sympathisants des Verts, avec une moyenne de 8.6 points. En outre, la loi sur l'énergie a également reflété une importance élevée dans les rangs du PS (8.1) et du PVL (8.0). En revanche, du côté des sympathisantes et sympathisants du PLR (7.5), du PDC (7.4) et de l'UDC (7.2), ce chiffre est légèrement plus faible. À cet égard, il est important de souligner que ce sont précisément les partisans de l'UDC – le seul parti référendaire – qui ont accordé une moindre importance à la loi sur l'énergie.

Tableau 3-1: Importance personnelle accordée aux objets de votation (part en % des votants)

Degré d'importance	Initiative « Sortir du nu- cléaire » 27.11.2016	Loi sur l'énergie 21.05.2017
Très faible (0,1)	2	1
Faible (2-4)	7	4
Moyenne (5)	11	9
Grande (6-8)	50	54
Très grande (9,10)	31	32
Total	100	100
Moyenne arithmétique (n)	7.4 (1057)	7.6 (979)

Remarques : les réponses « Ne sait pas » et les refus de se prononcer n'ont pas été pris en compte. Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

Les difficultés de compréhension et le moment de la décision

Les personnes interrogées ont été invitées à préciser si elles ont eu de la difficulté à se forger une opinion et à collecter l'information au sujet de la loi sur l'énergie. Comme le montre le tableau 3-2, 33 pour cent des votantes et votants ont indiqué qu'il a été relativement difficile à se construire une opinion. Si l'on prend en compte les dernières votations, cette valeur reste toutefois dans la moyenne. Cependant, en comparaison à l'initiative sur la sortie du nucléaire, une plus grande proportion des sondées et sondés ont témoigné avoir eu plus de difficulté de compréhension. À cette époque, ils n'étaient que 12 pour cent à avoir indiqué éprouver des difficultés dans la formation de leur opinion.

En ce qui concerne les difficultés de compréhension, les affinités politiques ont à nouveau joué un rôle non négligeable. Les partisans du PS, des Verts, ainsi que du PVL ont moins souvent signalé des difficultés à se forger une opinion que les sympathisantes et sympathisants du PDC, du PLR et de l'UDC. Cette observation est probablement liée au fait que le camp rose-vert était uni durant cette campagne, contrairement aux partis bourgeois. L'UDC a été le seul grand parti à avoir lancé le référendum. Ses partisans ont indiqué à 43 pour cent avoir eu de la difficulté à comprendre l'objet. En outre, bien que l'Assemblée des délégués du PLR au niveau national ait recommandé de justesse l'acceptation de la révision de la loi sur l'énergie, par 175 voix contre 163 (et 6 abstentions), le parti est resté divisé pendant la campagne³. L'« Abstimmungsmonitor » du *Forschungsinstituts Öffentlichkeit und Gesellschaft* (fög)⁴ a justement montré que les *opposants* au sein du PLR ont connu une forte présence médiatique. Ainsi, ce manque de cohésion au sein des partis bourgeois a probablement désorienté l'électorat, se traduisant par de la difficulté à se forger une opinion et à collecter l'information.

³ Neuf sections cantonales du PLR ont dévié du mot d'ordre du parti au niveau national et ont recommandé le rejet de la loi sur l'énergie. Une section a décidé la liberté de vote et trois autres ont préféré s'abstenir.

⁴ fög-Abstimmungsmonitor sur l'objet du 21 mai 2017: <http://www.foeg.uzh.ch/de/analyse/dossier.html>

Tableau 3-2: Difficultés de compréhension, total et en fonction de la sympathie partisane (en % des votants)

Difficultés de compréhension	Total	PS	Verts	PVL	PDC	PLR	UDC	Autre
Décision plutôt aisée	65	81	72	68	63	57	56	53
Décision plutôt compliquée	33	18	28	28 ⁵	37	41	43	42
Aucune indication, ne sait pas	1	1	0	4	0	2	1	4
Total (n)	100 (982)	100 (214)	100 (75)	100 (46)	100 (93)	100 (178)	100 (141)	100 (54)

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%. Les personnes ayant indiqué ne se sentir proche d'aucun parti ou proche de plusieurs partis de manière égale n'ont pas été prises en compte.

Lorsqu'on a demandé aux personnes sondées à quel moment elles ont pris leur décision, 54 pour cent ont déclaré avoir arrêté leur choix dès le début. 31 pour cent se sont décidées pendant la campagne et les 14 pour cent restantes n'ont rallié leur camp qu'au dernier moment. En comparaison avec l'initiative « Sortir du nucléaire » de novembre 2016 (voir tableau 3-3) les votantes et votants se sont laissés un peu plus de temps pour se décider.

Celles et ceux qui ont éprouvé des difficultés à se forger une opinion au sujet de la loi sur l'énergie ont également eu tendance à se décider au dernier moment (22%) par rapport à celles et ceux ayant indiqué n'avoir pas eu de telles difficultés (10%). Les présents résultats sur les difficultés de compréhension et une prise de position tardive sont probablement liés au fait que la votation de la loi sur l'énergie, en comparaison avec l'initiative « Sortir du nucléaire », était plus complexe puisqu'elle ne couvrait pas seulement la sortie du nucléaire, mais également un certain nombre de mesures de politique énergétique. Dès lors, il fallait avant tout que les électrices et les électeurs obtiennent une vue d'ensemble de ces mesures pour pouvoir se prononcer.

Tableau 3-3: Moment de la décision (en % des votants)

Moment de la décision	Initiative sur la sortie du nucléaire 27.11.2016	Loi sur l'énergie 21.05.2017
Dès le début	63	54
Pendant la campagne	30	31
Au dernier moment	7	14
Total (n)	100 (1058)	100 (980)

Les résultats ont été pondérés. Les réponses « Ne sait pas » (max. 1%) n'ont pas été prises en compte. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

⁵ La différence entre les sympathisantes et sympathisants du PVL et les partis bourgeois (y.c. PDC) n'est pas statistiquement significative. Cela est dû au fait que dans notre échantillon, (conformément à la taille du parti) seul 46 votantes et votants ont indiqué une préférence pour le PVL. Statistiquement, plus un groupe est petit, plus la fourchette d'incertitude est grande.

L'information

Afin de déterminer à quel point les votantes et votants avaient connaissance de l'objet soumis au vote, nous avons développé un indice composé de la question sur l'objet de la votation et de celle sur les raisons de la décision. Il a été construit comme suit : les personnes ayant réussi à citer l'objet de la votation ont obtenu un point. Aucun point n'a été attribué si les personnes n'ont pas réussi à donner de raisons concrètes pour justifier leur vote (*ne sait pas, pas de réponse ou « pas compris/trop compliqué », etc.*). Les raisons d'ordre général, sans rapport avec le contenu, ou les recommandations ont donné lieu à un point. Les personnes ayant mentionné une raison de fond – indépendamment du degré de sophistication de leur réponse – ont reçu deux points. En conséquence, un total de trois points maximum était possible.

En moyenne, les votantes et votants ont obtenu 2.6 points à l'indice d'information. 71 pour cent d'entre eux ont reçu le maximum de points et seulement cinq pour cent avaient une connaissance peu profonde du sujet, recevant alors entre 0 à 1 point. Le degré d'information ne diffère pas entre les partisans et les opposants de la loi sur l'énergie. Les caractéristiques personnelles telles que le sexe ou la sympathie politique ont également eu peu d'influence. Seul les personnes ayant fait une formation de degré tertiaire (haute école spécialisée/université/EPF) se sont révélées être un peu mieux informées que celles au bénéfice d'un diplôme de niveau inférieur et les jeunes de 18 à 29 ans ont obtenu une moyenne légèrement inférieure à celle des 40 à 59 ans.

L'intérêt pour la politique s'est avéré être un élément important pour déterminer le degré d'information. Plus l'intérêt pour la politique était élevé, plus les votantes et votants étaient informés sur la votation du 21 mai 2017.

Tableau 3-4: L'information, total et selon l'intérêt pour la politique (en % des votants)

Niveau d'information	Total	Très intéressé-e par la politique	Plutôt intéressé-e par la politique	Plutôt pas intéressé-e par la politique/aucun intérêt
0 point: pas informé	1	0	1	2
1 point	4	1	4	13
2 points	24	18	28	24
3 points: informé	71	81	68	62
Total	100	100	100	100
Moyenne arithmétique (n)	2.6 (982)	2.8 (261)	2.6 (555)	2.5 (165)

Remarques : les réponses « Ne sait pas » et les refus de se prononcer n'ont pas été pris en compte. Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

La recherche d'information

Les votantes et votants ont été invités à préciser dans quelle mesure ils ont eu recours aux différentes sources d'information à disposition. Le tableau 3-5 nous montre la proportion des électrices et électeurs qui se sont appuyés sur chaque source et à quelle intensité. (Dans le cadre de la détermination de l'intensité d'utilisation, les personnes ayant indiqué ne pas avoir *du tout* utilisé la source correspondante n'ont pas été prises en considération).

Parmi les sources les plus utilisées se distinguent les articles de journaux. En effet, 90 pour cent des votantes et votants ont attesté s'être informés sur la loi sur l'énergie à travers les articles de journaux. Son intensité d'utilisation, évaluée à 6.4 points sur une échelle de 1 à 10 est relativement élevée. De plus, le livret d'explications du Conseil fédéral et les émissions sur la votation à la télévision ont également été utilisés fréquemment et de manière intensive. Parmi les sources d'information consultées relativement peu figurent les informations sur le lieu de travail (36%), les films et vidéoclips sur Internet (33%), ainsi que les médias sociaux comme Facebook ou Twitter (28%).

Tableau 3-5: Utilisation des médias (en % des votants, n = 968-982)

Source d'information	Taux d'utilisation en %	Intensité d'utilisation
Articles dans les journaux	90	6.4
Livret d'explications du Conseil fédéral	84	6.6
Emissions sur la votation à la télévision	77	6.2
Journaux ou prospectus de votation	70	5.1
Emissions sur la votation à la radio	69	5.2
Annonces dans les journaux	68	4.7
Courriers de lecteurs dans les journaux ou commentaires de lecteurs sur les forums en ligne	66	5.0
Affiches dans la rue	63	3.9
Pages d'actualités sur Internet	57	5.4
Sondages	55	4.2
Informations sur le lieu de travail	36	4.8
Films et vidéoclips sur Internet	33	3.9
Médias sociaux comme Facebook ou Twitter	28	3.8

Les résultats ont été pondérés. Remarques : la deuxième colonne (« Taux d'utilisation en % ») indique la proportion de votantes et votants qui ont utilisé la source d'information en question. La troisième colonne (« Intensité d'utilisation ») informe sur la mesure dans laquelle chaque média a été mis à profit (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation entre 1 et 10). La moyenne repose uniquement sur les indications fournies par les personnes qui ont effectivement utilisé le média en question.

Lorsqu'on a demandé aux votantes et votants comment ils s'informent sur l'actualité politique, 16 pour cent ont cité Internet comme source d'information principale. Deux tiers ont en revanche indiqué privilégier les médias hors ligne (presse écrite, télévision et radio) et 17 pour cent ont rapporté consulter quasiment dans les mêmes proportions les médias en ligne et hors ligne. Outre les médias et le matériel d'information de la part de la Confédération, des partis et des organisations, les discussions dans la sphère privée ont également aidé les votantes et votants à se forger une opinion. Pour en savoir plus, nous avons demandé aux personnes sondées à quelle fréquence elles ont discuté de la votation avec leur entourage durant les semaines avant la votation. Plus de trois quarts des votantes et votants ont déclaré avoir discuté de la loi sur l'énergie, respectivement de la votation, au moins une fois par semaine. 15 pour cent ont indiqué avoir discuté à ce sujet moins d'une fois par semaine et seulement sept pour cent ont répondu n'avoir jamais eu ce genre de conversation.

4. La décision de vote

La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

La loi sur l'énergie a recueilli une majorité des votes dans la plupart des couches de la population (tableau 4-1). Cependant, la proportion des votes favorables varie en fonction de diverses caractéristiques socio-démographiques. Les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à approuver la loi sur l'énergie (64% contre 53%). L'âge a également joué un certain rôle. En effet, la part du *oui* a diminué avec l'âge. La plus grande différence est intergénérationnelle : alors que trois quarts des 18 à 29 ans se sont prononcés en faveur de la loi sur l'énergie, les 70 ans et plus l'ont majoritairement rejetée. Le niveau de formation a également eu une influence sur le vote. Les questions de politiques environnementales – telles que l'initiative « Economie verte » ou « Sortir du nucléaire » sur lesquelles l'électorat a voté en septembre et novembre 2016 – trouvent généralement un plus grand soutien chez les titulaires d'un diplôme tertiaire. Cela a également été le cas pour la loi sur l'énergie. En effet, les diplômés d'une haute école spécialisée ou d'une université ont globalement soutenu la révision de la loi à 74 pour cent, ce qui est nettement plus élevé que les personnes au bénéfice d'un diplôme de niveau inférieur. Cependant, seul les personnes au bénéfice d'une formation professionnelle initiale/d'un apprentissage ont majoritairement refusé la loi sur l'énergie.

Dans le cadre de l'enquête, nous avons également demandé aux personnes interrogées si leur foyer achetait du courant vert, même si celui-ci coûte plus cher que le courant standard. Un tiers de l'échantillon a répondu par l'affirmative, et parmi ces personnes qui contribuent déjà au tournant énergétique, le soutien à la loi sur l'énergie a été particulièrement élevé avec un taux de 74% de votes favorables. À l'inverse, les personnes dont le foyer n'est pas alimenté en électricité verte l'ont en majorité rejetée.

Tableau 4-1: Comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ marge d'erreur
Total	58	982	
Sexe			V = 0.10**
Homme	53	504	+/-4.4
Femmes	64	478	+/-4.3
Age			V = 0.15**
18 à 29 ans	78	90	+/-8.6
30 à 39 ans	57	70	+/-11.6
40 à 49 ans	65	136	+/-8.0
50 à 59 ans	63	196	+/-6.8
60 à 69 ans	52	217	+/-6.6
70 ans et plus	47	273	+/-5.9
Niveau de formation (diplôme)			V = 0.21***
Sans formation post-obligatoire	56	105	+/-9.5
Formation professionnelle initiale/apprentissage	45	354	+/-5.2
Maturité/formation professionnelle supérieure	59	229	+/-6.4
Haute école spécialisée/université/EPF	74	291	+/-5.0
Achat d'éco-électricité			V=0.24***
Oui	75	370	+/-4.4
Non	45	487	+/-4.4
Ne sais pas	62	121	+/-8.6

Les critères politiques ainsi que les valeurs des votantes et votants ont eu un impact plus important que les facteurs socio-démographiques dans la prise de décision (tableau 4-2). À l'image des votations précédentes touchant des questions écologiques, la révision de la loi sur l'énergie met également en évidence une nette opposition entre la gauche et la droite. Alors que le camp de la gauche (auto-positionnement tout à gauche ou à gauche sur l'échelle gauche-droite) a plébiscité la loi sur l'énergie, le camp de la droite l'a rejetée. En outre, contrairement à l'initiative sur l'économie verte ou la sortie du nucléaire, les partisans du centre⁶ ont cette fois-ci glissé majoritairement un *oui* dans les urnes et ont ainsi contribué à l'adhésion de la loi sur l'énergie.

La majorité des électrices et électeurs ont suivi les mots d'ordre du parti qui leur est proche – à l'exception des sympathisantes et sympathisants du PLR, qui étaient divisés en deux camps. Ce désaccord entre les partisans du PLR reflète les divisions au sein du parti durant la campagne. En comparaison à l'initiative sur la sortie du nucléaire de novembre 2016, la part du *oui* chez les sympathisantes et sympathisants du PLR a toutefois augmenté de manière significative (de 18% à 47%). Cette tendance est similairement observable dans les rangs du PDC. En effet, après avoir rejeté l'initiative sur la sortie du nucléaire, les sympathisantes et sympathisants du PDC ont rejoint le camp du *oui*, contribuant ainsi au succès de la loi sur l'énergie. Il en va de même du côté des personnes non affiliées à un parti, dont les deux tiers ont adhéré à la révision de la loi sur l'énergie, alors qu'elles avaient refusé l'initiative pour la sortie du nucléaire. Dans les rangs des autres partis, la loi sur l'énergie a obtenu des résultats relativement similaires par rapport à l'initiative « Sortir du nucléaire ». En effet, les partisans de l'UDC ont rejeté la loi sur l'énergie à 84 pour cent, une opposition toute aussi massive que pour l'initiative « Sortir du nucléaire ». Quant aux Verts, le taux d'approbation a à nouveau dépassé la barre des 90 pour cent, et celle des 80 pour cent du côté du PS. La part du *oui* chez les sympathisantes et sympathisants du PVL a augmenté, passant de 71 à 84 pour cent.

La confiance accordée au Conseil fédéral et aux organisations de protection de l'environnement a également influencé le vote. Les personnes qui placent une grande voire une très grande confiance dans le gouvernement ont suivi la recommandation du Conseil fédéral et se sont clairement prononcées en faveur de la loi sur l'énergie (resp. 61% et 71% de *oui*). En revanche, les plus méfiants à l'égard du gouvernement ont rejeté l'objet de manière significative (82% de *non*). Le même schéma s'applique pour la confiance envers les organisations environnementales. Cependant, il est intéressant de noter que contrairement à l'initiative sur la sortie du nucléaire, la confiance dans l'économie suisse n'a pas influencé la décision de vote. Ceci est probablement lié à la divergence d'opinions au sein des associations économiques pendant la campagne.

Finalement, le positionnement des votantes et votants face à la protection de l'environnement et à l'énergie atomique a fortement influencé la décision de vote. Parmi les personnes qui accordent une plus grande importance à la protection de l'environnement qu'à la prospérité économique, la part du *oui* était de 66 pour cent. À l'inverse, chez les personnes qui favorisent la prospérité économique l'objet a été rejeté à 55 pour cent de *non*. L'attitude vis-à-vis de l'énergie nucléaire a eu un impact encore plus significatif. Au total, quatre sondés sur cinq ont indiqué vouloir d'une Suisse sans énergie nucléaire. Parmi ces personnes, la loi sur l'énergie a enregistré 70 pour cent de votes favorables. Depuis l'accident nucléaire à Fukushima au Japon, les défenseurs de l'énergie atomique sont devenus minoritaires en Suisse⁷ mais ces personnes ont nettement rejeté la loi sur l'énergie (80% de *non*). En outre, non seulement la désirabilité mais également la faisabilité de la sortie du nucléaire a joué un rôle. Lorsqu'on a demandé aux votantes et votants si la sortie du nucléaire était possible d'ici 2050, une nette majorité s'est déclarée convaincue (78%). Ces personnes ont accepté la loi sur l'énergie à la majorité des deux

⁶ On se réfère ici aux votantes et votants qui ont indiqué se situer précisément au centre de l'échiquier politique (valeur de 5 sur l'échelle gauche-droite). Ces électrices et électeurs ne sont cependant pas identiques à l'électorat des partis qui sont communément appelés « partis du centre ». Par exemple, 27% des partisans de l'UDC et 32% des partisans du PS se sont eux-mêmes situés au centre de l'échiquier politique.

⁷ Bonfadelli Heinz et Silja Kristiansen (2012). Meinungsklima und Informationsverhalten im Kontext von Atomenergie und ENSI. Zwischenbericht zuhanden des Eidgenössischen Nuklearsicherheitsinspektorats. Zürich: Institut für Publizistikwissenschaft und Medienforschung.

tiers. Pour celles et ceux qui ont émis des doutes sur la faisabilité, seuls 27 pour cent se sont ralliés au oui.

Tableau 4-2: Comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	58	982	
Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0.34***
Tout à gauche (0-2)	95	81	+/-4.7
Gauche (3,4)	86	212	+/-4.7
Centre (5)	54	349	+/-5.2
Droite (6,7)	45	198	+/-6.9
Tout à droite (8-10)	26	98	+/-8.7
Sympathie politique			V = 0.45***
PLR	47	178	+/-7.3
PDC	63	93	+/-9.8
PS	86	214	+/-4.6
UDC	16	141	+/-6.1
PVL	84	46	+/-10.6
Les Verts	94	75	+/-5.4
Autre parti	60	54	+/-13.1
Aucun parti	63	167	+/-7.3
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = 0.32***
Très faible à faible (0-4)	18	77	+/-8.6
Moyenne (5)	36	117	+/-8.7
Elevée (6,7)	61	307	+/-5.5
Très élevée (8-10)	71	475	+/-4.1
Confiance dans les organisations de protection de l'environnement (0-10)			V = 0.31***
Très faible à faible (0-4)	30	154	+/-7.2
Moyenne (5)	41	123	+/-8.7
Elevée (6,7)	64	378	+/-4.8
Très élevée (8-10)	78	312	+/-4.6
Valeur : protection de l'environnement vs. prospérité économique plus importante			V = 0.21***
Protection de l'environnement plus importante	66	636	+/-3.7
Prospérité économique plus importante	45	274	+/-5.9
Valeur : Suisse avec énergie nucléaire vs. sans énergie nucléaire			V = 0.49***
Avec énergie nucléaire	20	173	+/-6.0
Sans énergie nucléaire	70	794	+/-3.2

Faisabilité de la sortie du nucléaire d'ici 2050			V=0.36***
Oui	67	758	+/-3.3
Non	27	177	+/-6.5

Les motivations

Les principaux motifs d'approbation et de refus ont été recueillis à l'aide d'une question ouverte. Les personnes interrogées pouvaient alors citer plusieurs motifs, qui ont ensuite été codés manuellement selon un schéma ad hoc, puis synthétisés. Les tableaux ci-après indiquent à quelle fréquence les différents motifs ont été cités (première réponse ou raison principale) et à quelle fréquence ils ont été mentionnés au total (ensemble des réponses) par les partisans du oui ou du non.

Dans les **motifs d'approbation**, deux arguments qui ont souvent été cités ensemble sont ressortis fréquemment : d'une part l'opposition au nucléaire et d'autre part la protection de l'environnement. Au total, 38 pour cent des personnes ayant voté *oui* ont invoqué divers doutes à l'égard de l'énergie atomique comme principales raisons de leur décision. Ainsi, l'opposition de principe au nucléaire et la volonté de sortir (progressivement) du nucléaire (28% de premières réponses) sont les arguments qui ont prévalu. Mais les défenseurs du *oui* ont également exprimé leur préoccupation en matière de sécurité des centrales nucléaires et la peur d'un accident nucléaire (6%), ainsi que le problème non résolu des déchets nucléaires (3%). Les considérations écologiques ont été déterminantes pour un tiers des partisans. Pour 14 pour cent d'entre eux, le motif principal a été l'envie de développer les énergies renouvelables dans le futur. Si l'on regarde l'ensemble des réponses, ce motif a été cité par 32 pour cent des partisans de la loi. 16 pour cent ont énuméré d'autres considérations écologiques au sujet de la loi sur l'énergie en soulignant l'importance pour la protection du climat, de la planète ou encore des générations futures. Bien que les arguments d'amélioration de l'efficacité énergétique et les mesures d'économie d'énergie aient été deux éléments essentiels de l'objet de la votation, ils ont joué un rôle mineur dans la prise de décision. En effet, seul trois pour cent des partisans de la loi l'ont invoqué comme premier motif.

Pendant la campagne, la sécurité d'approvisionnement a été un élément controversé entraînant le débat dans le camp du oui et du non. Les considérations quant à l'approvisionnement en électricité n'ont été mentionnées que chez huit pour cent des partisans. À cet égard, c'est l'argument du progrès technologique qui a prévalu : la loi sur l'énergie offre l'opportunité de favoriser le progrès technologique et de stimuler la recherche afin que l'énergie nucléaire puisse être remplacée par des énergies alternatives.

Un pourcentage non négligeable des partisans (10%) s'est laissé convaincre par les recommandations du Conseil fédéral, des partis ou d'autres personnes de leur entourage. D'autres ont mentionné des généralités (7%) en indiquant qu'il est grand temps d'agir ou encore que la loi sur l'énergie est simplement une bonne chose.

Il est également intéressant de regarder de plus près les raisons qui n'ont pas, ou peu, été citées. L'argument selon lequel la loi sur l'énergie est bénéfique à l'économie et créerait de nouveaux emplois dans le secteur des énergies renouvelables n'a trouvé que quelques échos dans la prise de décision. Cet argument, ainsi que d'autres motifs économiques et financiers ont rarement été mentionnés par les défenseurs de la loi comme première réponse et dans son ensemble (toutes les réponses). Ainsi, bien que les motifs liés aux énergies renouvelables aient été pour un grand nombre de partisans très importants, ce sont finalement les aspects environnementaux plutôt qu'économiques qui ont été déterminants dans leur décision de vote.

Tableau 4-3: Motifs d'approbation (en % des votes positifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
Contre le nucléaire	38		56	
Pour la sortie (progressive) du nucléaire	28	195	39	264
Aspect sécuritaire	6	40	9	63
Déchets nucléaires	3	23	8	55
Environnement	34		65	
Pour les énergies renouvelables	14	97	32	218
Mesures d'économies d'énergie / efficacité énergétique	3	22	7	49
Autre référence (générale) à l'environnement (protection du climat, écologie, générations futures, etc.)	16	112	26	178
Approvisionnement/Faisabilité	9		21	
Plus d'énergie indigène/moins d'électricité en provenance de l'étranger	1	4	4	28
Favorise le progrès technologique/les énergies alternatives	6	38	10	70
Autre référence à la sécurité de l'approvisionnement	3	17	7	50
Recommandations (Conseil fédéral, partis, autres)	10	65	16	110
Généralités (« Bonne chose », « Il faut enfin faire quelque chose », etc.)	7	51	15	102
Motifs d'ordre économique et financier	1	6	6	44
Fausse réponse/erreur/confusion	0	0	<1	2
Ne sait pas/pas de réponse	2	13	2	13
Total	100	684	182	1246

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

Dans les **motifs de refus**, deux arguments principaux provenant du comité référendaire ont été mis en avant par les adversaires, à savoir les coûts et la sécurité d'approvisionnement. La peur des retombées financières et économiques négatives ont été pour 27 pour cent des votantes et votants le principal motif de désapprobation. Au total, ces motifs ont représenté 45 pour cent de l'ensemble des réponses. Ainsi, un partisan du *non* sur cinq a motivé son désaccord en énumérant les coûts trop élevés et la hausse du prix de l'électricité que pourrait entraîner l'acceptation de la votation. Ces motifs ont été au total mentionnés par 36 pour cent des partisans du *non* (ensemble des réponses). D'autres motifs d'ordre économique et financier énumérés étaient liés aux subventions, ainsi qu'à la crainte de la perte d'emploi et les conséquences négatives qui en découlent (6%).

Un peu plus d'un cinquième des partisans du *non* ont rejeté la loi sur l'énergie en raison des préoccupations concernant la sécurité de l'approvisionnement. Ce motif représente au total 46 pour cent de l'ensemble des réponses. Avec 12 pour cent de premières réponses, les doutes quant aux énergies alternatives est l'argument dominant dans ce groupe : elles ne seraient pas encore en mesure de remplacer l'énergie nucléaire et de garantir un approvisionnement énergétique stable tout au long de l'année. Six pour cent ont rejeté la loi sur l'énergie à cause du risque de pénurie d'approvisionnement et des possibles pannes de courant, et pratiquement le même pourcentage a indiqué leur crainte que la Suisse devienne, avec cette votation, encore plus dépendante des importations d'énergie en provenance de l'étranger.

D'autres arguments centraux provenant du comité référendaire ont été énumérés moins souvent par les partisans du *non*. En effet, seulement six pour cent d'entre eux ont justifié leur refus en raison de la peur de l'accroissement de la bureaucratie et de la mise sous tutelle de l'Etat et trois autres pour cent ont avancé l'argument selon lequel la loi détruit les paysages et met en danger la faune et la flore. En prenant en compte l'ensemble des réponses, ce motif a tout de même été énuméré chez 13 pour cent des opposants. Ainsi, ces arguments provenant de quelques associations de protection de l'environnement isolées auront eu un certain attrait chez les partisans du *non*, même s'ils n'ont pas été la raison principale du rejet de la loi sur l'énergie.

Les motifs d'ordre général ainsi que les recommandations (négatives) ont joué un grand rôle. Ainsi, 15 pour cent des partisans du *non* ont rejeté la révision de la loi parce qu'ils trouvaient qu'elle était peu claire, irréfléchie ou encore irréaliste. Les recommandations des partis ou d'autres personnes de leur entourage ont été pour 11 pour cent d'entre eux la raison principale de leur opposition à la loi sur l'énergie. En outre, la moitié des partisans du *non* a explicitement indiqué être contre les acteurs du camp adverse (par ex. « je suis de manière générale contre les Verts », « je ne fais pas confiance au Conseil fédéral ») ou critiqué leur campagne.

D'autres motifs ont été relativement peu énumérés. Cinq pour cent des opposants ont fondé leur décision sur l'énergie nucléaire, en affirmant que les centrales nucléaires en Suisse sont sûres et bien contrôlées ou en critiquant une sortie de l'énergie nucléaire trop hâtive. Sept pour cent des partisans du *non* ont avancé d'autres motifs, en particulier que l'horizon temporel est trop lointain.

Tableau 4-4: Motifs de refus (en % de votes négatifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
Impact économique et financier	27		45	
Coûts trop élevés/hausse du prix de l'électricité	21	61	36	109
Autres motif d'ordre économique et financier	6	18	9	27
Sécurité de l'approvisionnement	22		46	
Dépendance vis-à-vis de l'étranger	5	14	12	35
Difficultés d'approvisionnement	6	19	12	37
Doutes quant aux énergies alternatives	12	34	22	65
Généralités (« inutile, manque de clarté, mal pensé, irréaliste », etc.)	15	44	27	81
Recommandations (Partis, autres)	11	34	15	44
Bureaucratie/mise sous tutelle par l'Etat	6	19	8	25
Sûreté du nucléaire/Sortie du nucléaire trop rapide	5	16	9	28
Destruction des paysages/mauvais pour l'environnement	3	10	13	38
Divers motifs	7	21	12	35
Fausse réponse/erreur/confusion	1	4	1	4
Ne sait pas/pas de réponse	2	4	2	4
Total	100	298	178	530

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

L'impact des arguments de vote

Les personnes interrogées se sont vu suggérer divers arguments favorables et défavorables qu'elles étaient invitées à approuver ou à rejeter (tableau 4-5). Dans le cadre de l'analyse de ces arguments, il n'était pas seulement intéressant de connaître le pourcentage total d'approbation ou de rejet, mais également de découvrir quels arguments ont divisé les camps du oui et du non. Lorsque l'évaluation des arguments fait ressortir des divergences marquées entre les deux camps, cela suggère que les points considérés ont joué un rôle prépondérant dans la décision.

L'argument en faveur de la loi sur l'énergie selon lequel elle créerait les emplois de demain dans le domaine des énergies renouvelables a trouvé écho auprès des trois quarts de l'électorat. Parmi les partisans du *oui* cet argument était quasiment incontesté (92% d'accord), bien qu'il ressort de l'analyse des motifs (motivations) de la section précédente que cet argument n'était pas décisif pour la décision de vote. Il est également intéressant de noter qu'une nette majorité des partisans du *non* (59%) a approuvé cet argument. Toutefois, la perspective de créer de nouveaux emplois n'a pas été suffisante pour les rallier au oui. L'analyse de leurs motifs montre que les partisans du *non* qui étaient d'accord avec l'argument des emplois étaient particulièrement nombreux à craindre une hausse des coûts. En revanche, les partisans du *non* qui n'étaient pas d'accord avec l'argument des emplois, sont ceux qui ont déclaré le plus souvent avoir des doutes quant aux énergies renouvelables et ne croyait donc probablement pas que l'encouragement de ce type d'énergie puisse créer de nouveaux emplois.

L'argument selon lequel la loi sur l'énergie permettrait, grâce à des mesures d'économie d'énergie et une meilleure efficacité énergétique, de contribuer à la protection du climat a été partagé par presque tous les partisans du *oui* (92%). Du côté des opposants, 42 pour cent ont néanmoins indiqué être convaincus.

La question des conséquences de la loi sur les importations d'énergie en provenance de l'étranger a été jugée relativement controversée. Dans l'ensemble, une faible majorité des votantes et votants (54%) était d'avis que la loi sur l'énergie réduirait la dépendance de la Suisse vis-à-vis de l'étranger. Dans le camp des partisans, cette proportion s'élève à 59 pour cent, tandis que dans le camp des opposants elle atteint 46 pour cent. Ainsi, alors que cet argument a moins polarisé les deux camps, il a toutefois divisé les opinions au sein de chaque camp.

Tableau 4-5: Accueil des arguments pour et contre la loi sur l'énergie (en % des votants)

Arguments pour la loi		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas
« En soutenant l'innovation énergétique indigène, la loi sur l'énergie crée de nouveaux emplois porteurs d'avenir en Suisse. »	Total	78	18	3
	Partisans	92	5	3
	Opposants	59	37	4
« La loi sur l'énergie permet d'améliorer la protection du climat grâce à l'augmentation de l'efficacité énergétique et à la réduction de la consommation d'énergie. »	Total	71	26	4
	Partisans	92	6	3
	Opposants	42	54	4
« La loi sur l'énergie réduit notre dépendance à l'égard des importations énergétiques en provenance de l'étranger. »	Total	54	42	4
	Partisans	59	36	5
	Opposants	46	51	3

Arguments contre la loi		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas
« La loi sur l'énergie conduit à des difficultés d'approvisionnement car les énergies renouvelables seront incapables de remplacer l'énergie nucléaire après son abandon. »	Total	49	48	4
	Partisans	26	70	4
	Opposants	80	17	3
« La loi sur l'énergie va renforcer la bureaucratie et augmenter les prescriptions, mettant, par conséquent, les citoyennes et citoyens sous tutelle. »	Total	46	49	6
	Partisans	21	72	7
	Opposants	80	16	4
« La loi sur l'énergie provoque une augmentation des coûts pour la population et l'économie, et constitue un danger pour notre prospérité. »	Total	42	53	5
	Partisans	20	76	4
	Opposants	72	22	7

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 78% de l'ensemble des votantes et votants (resp. 92% de tous les partisans et 59% de tous les opposants) soutiennent l'argument pour la loi selon lequel la loi sur l'énergie crée de nouveaux emplois porteurs d'avenir en Suisse. Cet argument a été rejeté par 18% de tous les votantes et votants, alors que 3% n'ont pas été en mesure de répondre (« Ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100%. N pour tous les arguments : total = 982.

Les arguments contre la loi suggérés ont fait ressortir de fortes divergences entre les partisans de la loi et ses opposants, mais aucun d'entre eux n'a obtenu une majorité de votants. La plus grande approbation concerne la sécurité de l'approvisionnement. 49 pour cent des votantes et votants ont estimé que les énergies renouvelables ne peuvent pas remplacer l'énergie nucléaire et qu'il y aura par conséquent une pénurie d'énergie. Chez les partisans du *non*, 80 pour cent étaient d'accord avec cet argument contre 26 pour cent chez les partisans du *oui*.

Une tendance similaire a été observée pour l'argument selon lequel la loi sur l'énergie conduirait à davantage de bureaucratie et de prescriptions et serait ainsi une forme de mise sous tutelle par l'Etat. Quatre cinquièmes des partisans du *non* ont partagé cette inquiétude, alors que cela n'a concerné qu'un cinquième des partisans du *oui*.

L'approbation dans le camp des opposants de l'argument des coûts était un peu moins claire. Près de trois quarts des opposants ont estimé que la loi sur l'énergie entraînerait des coûts supplémentaires pour la population et menacerait la prospérité. Parmi les partisans du *oui*, seul 20 pour cent s'attendaient à une augmentation des coûts.

Annexe

La présente analyse repose sur l'enquête post-votation VOTO relative à la votation fédérale du 21 mai 2017 réalisée conjointement par l'institut de recherche FORS à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut de sondage LINK sur mandat de la Chancellerie fédérale. FORS et le ZDA se sont partagés la responsabilité du développement et de la traduction du questionnaire. L'enquête a été réalisée par LINK entre le 23 mai et le 7 juin 2017. FORS, en collaboration avec le Centre d'études ZDA, a ensuite été chargé de l'analyse des données et de la rédaction du rapport.

La collecte des données

Le cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a servi de cadre de sondage pour la présente collecte de données. Le SRPH repose sur les registres officiels de la population dont les données sont fournies à l'OFS dans le cadre du nouveau système de recensement, et actualisées trimestriellement. Ce procédé permet de garantir une couverture complète de la population cible (citoyens suisses disposant du droit de vote). L'ensemble des citoyens suisses disposant du droit de vote a ensuite été réparti en trois strates représentant les régions linguistiques, sur la base desquelles des échantillons indépendants les uns des autres ont été constitués de manière aléatoire. La stratification de l'échantillon total est non proportionnelle. Cela signifie que les différentes strates d'échantillonnage n'ont pas été sélectionnées proportionnellement à leur répartition dans la population totale : en effet, le Tessin et la Suisse romande sont surreprésentés dans l'échantillon total. Ce procédé permet de garantir une analyse fiable concernant le comportement de vote des deux régions linguistiques plus petites susmentionnées. Concernant l'évaluation des données à l'échelle nationale, une pondération initiale a été employée (voir aussi section relative à la pondération).

L'échantillon comprend un total de 1518 personnes interrogées, parmi lesquelles 51 pour cent proviennent de Suisse alémanique (n=769), 28 pour cent de Suisse romande (n=425) et 21 pour cent du Tessin (n=324). L'enquête a duré en moyenne 19,6 minutes.

Tableau 0-1: Exploitation des adresses

	Nombre	en %	en % des numéros de tél. valables
Adresses actives consolidées (après déduction des personnes décédées ou ayant déménagé à l'étranger)	5012	100	
Appartenance à l'échantillon non déterminée (pas de numéro de téléphone, numéro non valable, personne inconnue ou ayant déménagé, répondeur téléphonique, courrier retourné à l'expéditeur, etc.)	1725	34	
Total des adresses avec numéro de téléphone valable	3287	66	100
Pas atteint (pas de contact)	781	16	24
Contact établi	2506	50	76
Refus, problèmes de santé, injoignable après le premier contact, etc.	988	20	30
Total des entretiens	1518	30	46

La représentativité de l'échantillon

La représentativité socio-démographique de l'échantillon est garantie par le cadre d'échantillonnage et par le procédé de sélection de l'échantillon. Les personnes ayant participé au vote sont nettement sur-représentées. Néanmoins, l'écart (+25.1 points de pourcentage) se situe dans le cadre habituel. Les écarts relatifs à la décision de vote effective s'élèvent à +11.5 points de pourcentage pour la révision de la loi sur l'énergie.

La pondération

Premièrement, une pondération initiale a été utilisée afin de corriger le biais induit par le design de l'étude (stratification non proportionnelle des régions linguistiques). Deuxièmement, une pondération pour non-réponse a également été introduite pour compenser la répartition non aléatoire des participants. Une distinction a été opérée entre les deux motifs principaux de non-réponse, à savoir l'impossibilité de joindre la personne pendant la durée de l'étude et le refus après un premier contact. Cette différenciation est recommandée car les causes de ces deux motifs principaux de non-réponse sont souvent antagonistes : les personnes injoignables sont souvent actives au niveau professionnel et social, plus jeunes, et vivent dans des ménages de petite taille. En revanche, les personnes qui refusent de répondre sont souvent peu actives et s'impliquent peu au niveau politique. Une pondération pour non-réponse agrégée ne permettrait pas de tenir compte de ces différences. Par conséquent, nous avons dans un premier temps estimé la probabilité d'être contacté au moyen d'une régression logistique. Sur la base de cette estimation, nous avons calculé le poids accordé au contact (score de propension). Dans une deuxième étape, nous avons estimé la probabilité que les personnes contactées coopèrent sur la base du même procédé. Les deux modèles utilisent des variables socio-démographiques issues du registre ainsi que des informations sur les membres de l'échantillon récoltées durant l'enquête (comme le nombre de tentatives infructueuses de prise de contact). L'estimation de la possibilité de prise de contact est le résultat de la pondération initiale, de la joignabilité ainsi que de l'information relative à l'existence ou non d'une ligne de téléphone fixe. Pour sa part, la probabilité de posséder un téléphone fixe est également calculée au moyen d'une régression logistique qui s'appuie sur des variables socio-démographiques issues du registre. La pondération pour non-réponse résulte de la multiplication du poids des facteurs « contact » et « coopération » et de la normalisation. Dans une dernière étape, cette pondération des répondants a été adaptée à la participation et aux décisions de vote effectives.

L'inférence

Les valeurs d'une enquête sont systématiquement sujettes à une erreur aléatoire. Le présent rapport repose sur un intervalle de confiance de 95 pour cent. Cet intervalle donne la fourchette (double marge d'erreur) à l'intérieur de laquelle la valeur réelle de la population totale a une probabilité de 95 pour cent de se situer. L'intervalle de confiance dépend à la fois de la taille de l'échantillon et de la répartition des valeurs des variables. En cas de rapport équilibré entre les pourcentages de vote « oui » et « non » (soit un pourcentage de 50% de oui et de 50% de non) pour une taille d'échantillon de 1000 personnes interrogées, la marge d'erreur s'élève à +/-3,1 points de pourcentage. En d'autres termes : dans cet exemple, la probabilité que la répartition réelle des voix se situe entre 46.9 pour cent et 53.1 pour cent est de 95 pour cent. Cette erreur aléatoire augmente au fur et à mesure que le nombre de personnes sondées diminue selon le principe de la racine nième (la marge d'erreur évolue de manière inversement proportionnelle à la racine carrée de la taille de l'échantillon). Dans le cas de sous-groupes de petite taille, la marge d'erreur augmente de telle manière qu'elle compromet significativement la pertinence statistique des valeurs de l'échantillon.

Dans le cadre de l'analyse de la décision de vote, seules les différences concernant la décision effective, c.-à-d. entre les personnes ayant approuvé ou rejeté l'initiative, ont été examinées à chaque fois. Les personnes qui ont voté blanc ou celles qui ne se souvenaient plus n'ont pas été prises en compte.

Les tableaux

Tableau 0-2: Participation à la votation du 21 mai 2017 en fonction des critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

Critères	Taux de participation (%)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	43	1518	
Sexe			V = 0.08**
Hommes	47	729	+/-3.6
Femmes	40	789	+/-3.4
Total	43	1518	
Age			V = 0.2***
18 à 29 ans	29	180	+/-6.6
30 à 39 ans	35	131	+/-8.2
40 à 49 ans	37	239	+/-6.1
50 à 59 ans	44	306	+/-5.6
60 à 69 ans	52	295	+/-5.7
70 ans et plus	58	367	+/-5.0
Total	43	1518	
Revenu équivalent			V = 0.16***
1 ^{er} quartile (≤3'250 CHF)	30	336	+/-4.9
2 ^{ème} quartile (3'251 – 4'750 CHF)	41	340	+/-5.2
3 ^{ème} quartile (4'751 – 6'720 CHF)	52	327	+/-5.4
4 ^{ème} quartile (>6'720 CHF)	53	283	+/-5.8
Total	44	1286	
Niveau de formation (diplôme)			V = 0.15***
Sans formation post-obligatoire	30	198	+/-6.4
Formation professionnelle initiale/apprentissage	37	590	+/-3.9
Maturité/formation professionnelle supérieure	47	329	+/-5.4
Haute école spécialisée/université/EPF	55	396	+/-4.9
Total	43	1513	
Statut professionnel			V = 0.2***
Indépendant-e	46	122	+/-8.8
Employé-e	39	651	+/-3.7
Autres personnes actives	24	73	+/-9.8
Personnes inactives en formation	50	59	+/-12.8
Personnes inactives à la retraite	60	474	+/-4.4
Femme/homme au foyer	36	115	+/-8.8
Autres personnes inactives	18	24	+/-15.4
Total	43	1518	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0.1*
Tout à gauche (0-2)	64	102	+/-9.3
Gauche (3,4)	51	299	+/-5.7
Centre (5)	38	566	+/-4.0
Droite (6,7)	42	294	+/-5.6
Tout à droite (8-10)	44	152	+/-7.9
Total	44	1413	
Sympathie politique			V = 0.16***
PLR	50	253	+/-6.2
PDC	43	137	+/-8.3
PS	58	281	+/-5.8
UDC	38	227	+/-6.3
PVL	52	62	+/-12.4
Les Verts	49	106	+/-9.5
Autre parti	45	84	+/-10.6
Aucun parti	29	327	+/-4.9
Total	43	1477	
Confiance dans le conseil fédéral (0-10)			V = 0.08*
Très faible à faible (0-4)	30	138	+/-7.6
Moyenne (5)	41	187	+/-7.0
Elevée (6,7)	40	478	+/-4.4
Très élevée (8-10)	49	702	+/-3.7
Total	43	1505	
Intérêt politique			V = 0.36***
Très intéressé-e	74	301	+/-5.0
Plutôt intéressé-e	47	799	+/-3.5
Plutôt pas intéressé-e	25	322	+/-4.7
Pas du tout intéressé-e	7	94	+/-5.2
Total	43	1516	

Tableau 0-3: Part des votes positifs de la loi sur l'énergie en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

Critères	Oui (%)	n	V de Cramer/marge d'erreur
Total	58	982	
Sexe			V = 0.10**
Hommes	53	504	+/-4.4
Femmes	64	478	+/-4.3
Total	58	982	
Age			V = 0.15**
18 à 29 ans	78	90	+/-8.6
30 à 39 ans	57	70	+/-11.6
40 à 49 ans	65	136	+/-8.0
50 à 59 ans	63	196	+/-6.8
60 à 69 ans	52	217	+/-6.6
70 ans et plus	47	273	+/-5.9
Total	58	982	
Revenu équivalent			V = 0.10*
1 ^{er} quartile (≤3'250 CHF)	52	180	+/-7.3
2 ^{ème} quartile (3'251 – 4'750 CHF)	56	220	+/-6.6
3 ^{ème} quartile (4'751 – 6'720 CHF)	67	244	+/-5.9
4 ^{ème} quartile (>6'720 CHF)	58	202	+/-6.8
Total	59	846	
Niveau de formation (diplôme)			V = 0.21***
Sans formation post-obligatoire	56	105	+/-9.5
Formation professionnelle initiale/apprentissage	45	354	+/-5.2
Maturité/formation professionnelle supérieure	59	229	+/-6.4
Haute école spécialisée/université/EPF	74	291	+/-5.0
Total	58	979	
Statut professionnel			V = 0.16**
Indépendant-e	46	84	+/-10.7
Employé-e	65	389	+/-4.7
Autres personnes actives	69	32	+/-16.0
Personnes inactives en formation	78	38	+/-13.2
Personnes inactives à la retraite	50	359	+/-5.2
Femme/homme au foyer	51	70	+/-11.7
Autres personnes inactives	78	10	+/-25.7
Total	58	982	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0.34***
Tout à gauche (0-2)	95	81	+/-4.7
Gauche (3,4)	86	212	+/-4.7
Centre (5)	54	349	+/-5.2
Droite (6,7)	45	198	+/-6.9
Tout à droite (8-10)	26	98	+/-8.7
Total	59	938	
Sympathie politique			V = 0.45***
PLR	47	178	+/-7.3
PDC	63	93	+/-9.8
PS	86	214	+/-4.6
UDC	16	141	+/-6.1
PVL	84	46	+/-10.6
Les Verts	94	75	+/-5.4
Autre parti	60	54	+/-13.1
Aucun parti	63	167	+/-7.3
Total	58	968	
Confiance dans le conseil fédéral (0-10)			V = 0.32***
Très faible à faible (0-4)	18	77	+/-8.6
Moyenne (5)	36	117	+/-8.7
Elevée (6,7)	61	307	+/-5.5
Très élevée (8-10)	71	475	+/-4.1
Total	58	976	
Intérêt politique			V = 0.12**
Très intéressé-e	60	261	+/-5.9
Plutôt intéressé-e	60	555	+/-4.1
Plutôt pas intéressé-e	51	150	+/-8.0
Pas du tout intéressé-e	26	15	+/-22.2
Total	58	981	